

ARNAQUES BANCAIRES



SOYEZ VIGILANTS !

Face aux fraudes, escroqueries et arnaques aux moyens de paiement, adoptez les bons réflexes pour vous en prémunir, ou, si vous êtes victimes pour réagir rapidement et vous défendre.



1. EXEMPLES DE TECHNIQUES DE FRAUDES BANCAIRES
2. CONSEILS UTILES POUR ÉVITER DE SE FAIRE PIÉGER
3. DÉMARCHES À SUIVRE EN CAS DE FRAUDE
4. RECOURS POSSIBLES

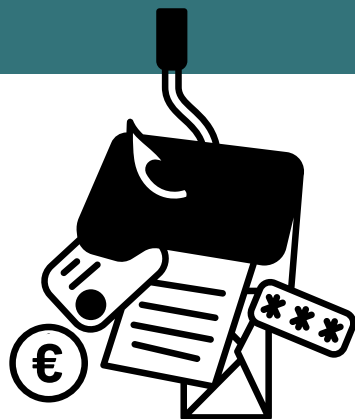
Mce • 48 bd Magenta • Rennes
02 99 30 35 50 • www.mce-info.org

EXEMPLES DE TECHNIQUES DE FRAUDES BANCAIRES LES PLUS COURANTES

LE PHISHING par courriel ou SMS • une technique utilisée par le fraudeur qui se fait passer pour un organisme (Chronopost, votre banque...) ou une institution officielle (impôts, caf, Ameli...) dans le but de collecter vos informations personnelles ou d'installer un virus sur votre appareil, par le biais d'un lien cliquable.

LE SPOOFING • une usurpation d'identité numérique par laquelle l'arnaqueur vous contacte par téléphone en se faisant passer pour votre conseiller bancaire dans le but de vous pousser à valider des opérations ou à lui transmettre vos codes et mots de passe confidentiels. Attention, dans la majorité des cas, le fraudeur utilise le vrai numéro de votre banque pour vous piéger !

L'ARNAQUE AU FAUX RIB • l'escroc identifie une transaction par mail que vous vous apprêtez à exécuter (artisan, notaire...) afin d'intercepter le message contenant le RIB pour le remplacer par le sien dans le but de se faire transférer l'argent sur son compte.



L'ESCROQUERIE EN LIGNE ou sur les réseaux sociaux • elle repose sur la création de faux sites de e-commerce ressemblant à des boutiques en ligne authentiques (prêt-à-porter, chaussures, électroménager...) dans le but de vous escroquer financièrement, de collecter vos mots de passe et vos informations personnelles.

L'ARNAQUE AUX SENTIMENTS • une fraude qui débute souvent sur les sites de rencontre ou les réseaux sociaux. L'escroc gagne votre confiance en vous dévoilant ses sentiments dans le seul but de vous pousser à lui envoyer de l'argent, sous divers prétextes (problèmes médicaux, familiaux, financiers...). Le fraudeur peut aussi se faire passer, sur WhatsApp, pour l'un de vos enfants qui aurait un problème avec son téléphone et dans l'urgence vous demanderait de lui adresser un virement.

CONSEILS UTILES POUR ÉVITER DE SE FAIRE PIÉGER

- Ne répondez jamais aux messages et ne cliquez pas sur les liens envoyés.
- Ne transférez jamais d'argent tant que vous n'avez pas identifié votre interlocuteur et que vous n'êtes pas certain de son RIB.
- Vérifiez les mentions légales et les conditions générales de vente (CGV) sur les sites marchands avant de faire un achat.
- Lorsque votre conseiller bancaire vous contacte, vérifiez le numéro de téléphone. Si vous avez un doute, raccrochez puis appelez vous-même le numéro de votre banque : vous saurez si le fraudeur avait usurpé le numéro de votre établissement bancaire.
- Vérifiez régulièrement vos comptes et signalez à votre banque toute opération dont vous n'êtes pas à l'origine.

BON A SAVOIR

la plateforme 17cyber.gouv.fr, disponible 24h/24 et 7j/7, vous permet en répondant à quelques questions de comprendre rapidement à quel type de menace vous êtes confronté. Ainsi, vous recevez des conseils personnalisés en fonction de l'atteinte subie.

DÉMARCHES À SUIVRE EN CAS DE FRAUDE

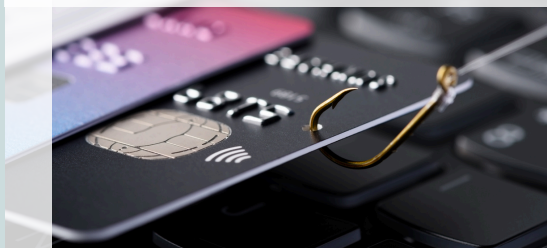
- Faites tout de suite opposition en contactant votre banque par les moyens habituels et sécurisés et changez vos mots de passe si l'escroc y a eu accès.
- Confirmez l'opposition par lettre recommandée avec accusé de réception, dans laquelle vous indiquerez votre numéro d'opposition, communiqué par votre banque.
- Signalez la fraude sur **THESEE** et **PERCEVAL**, avec le numéro d'opposition, le numéro de carte et vos relevés de compte et déposez plainte.
- Contactez votre banque pour contester les opérations de paiement frauduleuses et demander le remboursement.

THESEE

• www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N31138

PERCEVAL

• www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R46526



RECOURS POSSIBLES

A L'AMIABLE

- Faites une réclamation écrite auprès de votre banque afin de demander un remboursement
- En l'absence de réponse de votre banque ou si elle ne vous convient pas, il est possible de saisir gratuitement un médiateur de la consommation.

A toutes les étapes, il est possible de se rapprocher d'une association de consommateurs* afin d'être aidé dans ses démarches.

*www.mce-info.org

EN JUSTICE

- En cas d'échec de la médiation (obligatoire pour les litiges inférieurs ou égal à 5000€), et si la banque refuse de vous rembourser, vous pouvez saisir le tribunal judiciaire.
- Vous pouvez vous faire aider par une association de consommateurs,* ou vous faire assister par votre assurance protection juridique pour des conseils juridiques et la prise en charge des frais de justice, ou par un avocat.

Fiche d'information réalisée avec l'appui des associations et la participation d'une étudiante en Master de droit, en stage à la Mce.

